



D.2019.04.10.9.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Avril 2019

9 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES**9.4 - Foncier : Acquisition d'un terrain à la Ville de Toulouse pour la réalisation du parc relais de Basso Cambo**

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Dans le cadre du développement des parcs relais, le SMTC envisage de renforcer le pôle de Basso Cambo en réalisant un parking à proximité de la station de métro en cohérence avec le projet urbain aménagé par Toulouse Métropole.

Le futur ouvrage, qui permettra d'augmenter la capacité de stationnement du parc relais et celle de la gare bus, aura un niveau de fonctionnalités élevé en développant aussi la mixité d'usage du pôle d'échange.

Ce nouveau parc relais, qui sera construit en élévation, sera implanté sur le parking actuel de Basso Cambo appartenant au domaine public de la Ville de Toulouse.

L'occupation du parking existant est régie par la convention du domaine public de la Ville Toulouse depuis le début de la réalisation de la ligne A du métro.

Toutefois, la Ville de Toulouse se propose de céder au SMTC des parties de parcelles concernées par le futur parc relais en élévation.

Ces parties de parcelles sont à détacher des parcelles cadastrées Toulouse 842 BO 66, 842 BO 67, 842 BO 81, 842 BO 82, 842 BO 108, 842 BO 110, 842 BO 246 et du domaine public non cadastré pour une superficie totale approximative de 2 800 m², sous réserve d'arpentage.

A titre exceptionnel, la Ville de Toulouse accepte de céder ces parcelles à l'euro symbolique.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver cette acquisition.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE l'acquisition des parties de parcelles à détacher des parcelles cadastrées Toulouse 842 BO 66, 842 BO 67, 842 BO 81, 842 BO 82, 842 BO 108, 842 BO 110, 842 BO 246 et du domaine public non cadastré pour une superficie totale approximative de 2 800 m², sous réserve d'arpentage, à l'euro symbolique.

ARTICLE 2 : AUTORISE son Président à signer l'acte correspondant ainsi que tous les documents concernant ce dossier.

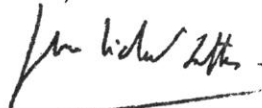
ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget du SMTC à l'article 2111.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

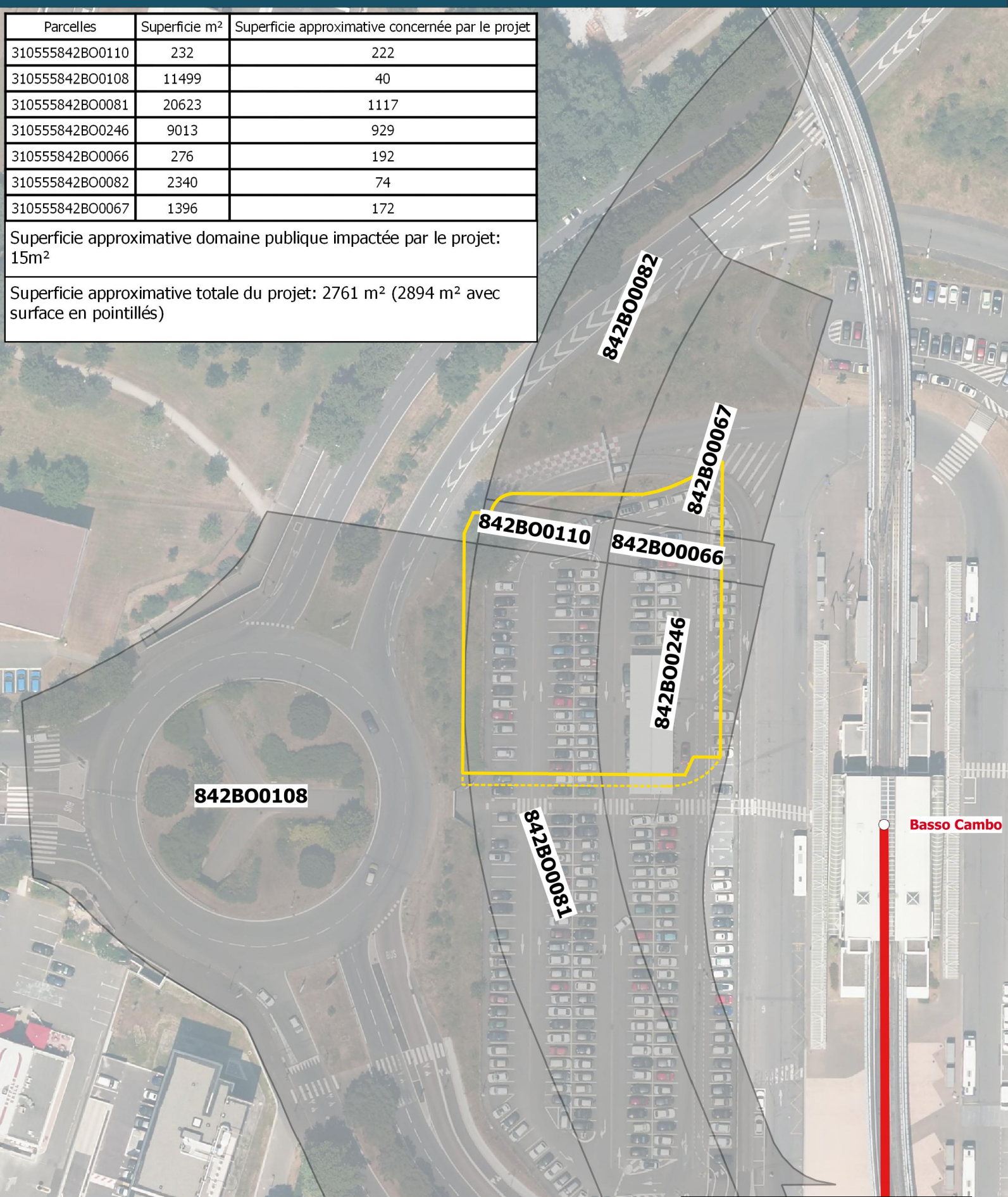
Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190412-20190410-9-4D- DE Date de télétransmission : 12/04/2019 Date de réception préfecture : 12/04/2019
--

Parcelles cadastrales P+R Basso Cambo

Parcelles	Superficie m ²	Superficie approximative concernée par le projet
310555842BO0110	232	222
310555842BO0108	11499	40
310555842BO0081	20623	1117
310555842BO0246	9013	929
310555842BO0066	276	192
310555842BO0082	2340	74
310555842BO0067	1396	172

Superficie approximative domaine public impactée par le projet: 15m²

Superficie approximative totale du projet: 2761 m² (2894 m² avec surface en pointillés)



Parcelles cadastrales

stations métro

limites P+R

ligne A



0 10 m

Accusé de réception en préfecture
031258100986-20190412-20190410-9-4D-
Source: Ortho TM 2013
Date de réception en préfecture: 12/04/2019
Date de réception préfecture: 12/04/2019

Établi par: christelle.vigneau

Date: 07-03-2019

